

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE

30 mai 2024

**Place la Guinguette du
Sévigné**

**Animation
« Gabarre toute ! »**

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU la demande présentée par Monsieur William Barret – Responsable d'Association Les amis de la poterie Cadet Gaubier - Commission « Gabarre toute ! » en vue d'organiser une animation, Place de la Guinguette du Sévigné le mardi 25 juin 2024,

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser,
sans modification de l'utilisation de la Place de la Guinguette Sévigné,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour une bonne organisation,
de préserver la sécurité publique,

A R R E T E

ARTICLE 01 : Le mardi 25 juin 2024, la Place de la Guinguette Sévigné sera réservée à Monsieur William Barret - Responsable de l'Association Les amis de la poterie Cadet Gaubier afin d'organiser une animation « Gabarre toute ! ».

ARTICLE 02 : Le mardi 25 juin 2024, la Place de la Guinguette Sévigné sera de nouveau libérée dès l'achèvement de l'animation.

ARTICLE 03 : Les droits des tiers demeureront préservés.

ARTICLE 04 : Les Services Techniques Municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions d'interdiction d'utiliser la Place de la Guinguette Sévigné, (**Panneaux déposés sur le parking environ une semaine avant le début de la manifestation**).

ARTICLE 05 : Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne-Cours-sur-Loire.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour Le Maire,
L'Adjoint chargé de la Sécurité,
Michel RENAUD

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Cosne-Cours-sur-Loire. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE' at the top, 'COSNE-COURS-SUR-LOIRE' at the bottom, and 'NIEVRE' on the right side. A black ink signature is written over the stamp.